

COMMUNE DE NEUBOIS 67220

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 OCTOBRE 2013

Sous la présidence de Mme Nicole ZEHNER, Maire.

Etaient présents : Mmes, Mrs, WIRTH Anne-Marie, ZIESSEL Olivier, NEUBRAND Eric, BENOIT Hubert, CHEVILLET Jean-Claude, HUNGERBUHLER Philippe, LEGOLL Rémy, WIRTH Jeannot, MEYER Chantal, KANDEL Jean-Claude, ALISON Frédérique.

Absent excusé : M. MOSSER Jean-Marie qui donne procuration à Mme le Maire.

Absent : M. FAULLUMMEL Grégory.

ORDRE DE JOUR

- 1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27/09/2013
- 2) TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES PRES, RUE DU RAIN et RUE DES VERGERS
- 3) INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :
DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SARL CARRIERE DE ST
PIERRE BOIS - RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITATION
D'UNE CARRIERE ET EXTENSION DE LA CARRIERE DE ST PIERRE BOIS.
- 4) CONVENTION SAFER TRANSACTIONS IMMOBILIERES
- 5) DIVERS

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27/09/2013

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal ne soulève aucune observation, il est adopté et signé à l'unanimité.

2) TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES PRES, RUE DU RAIN et RUE DES VERGERS

Mme le Maire fait référence au contrat de territoire 2013-2015 du Conseil Général, attribuant une subvention d'un montant de 79 100 € pour la réfection de la voirie rue des Prés, Rue du Rain et Rue des vergers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve les travaux de réfection de la rue des Prés, Rue du Rain et Rue des Vergers pour un montant estimatif de 310 000 € HT.

- sollicite une subvention auprès des organismes compétents

- décide de financer les projets par le biais des subventions, autofinancement et un emprunt le cas échéant.

- approuve le plan de financement :

Coût estimatif des travaux :	310 000 €
Subvention du Conseil Général :	79 100 €
Autres subventions, autofinancement et/ou emprunt	230 900 €

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

- autorise le Maire ou en son absence un adjoint à signer les marchés des travaux passés selon la procédure adaptée ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

3) INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SARL CARRIERE DE ST PIERRE BOIS - RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE ET EXTENSION DE LA CARRIERE DE ST PIERRE BOIS.

Il s'agit de la demande pour un renouvellement de l'exploitation et son extension, d'une installation d'un traitement de produits minéraux, et d'une station de transit des produits minéraux.

Historique

La Ste Thirion obtient sa première autorisation en 1998. L'activité de l'entreprise se décompose de la façon suivante : 1/3 exploitation de la carrière, 2/3 Travaux publics.

En 2008 suite à des problèmes dans l'activité de travaux publics, la société décide de se séparer de l'activité de la carrière.

En 2009 : La carrière est reprise par La Ste Léonhart et la Sarl Carrière de St Pierre Bois est créée et exploite le site jusqu'à l'échéance de l'arrêté préfectoral d'exploitation soit le 23.12.2013.

Projet

Le projet est prévu pour une durée de 30 ans répartis en 6 périodes quinquennales

La superficie totale sollicitée est de 90 042 m², dont une surface en extension de 40 852 m² (Extension de la carrière vers le Nord-Est, l'Est et le Sud-Est)

Le tonnage d'exploitation totale est de 2 741 336 tonnes avec une base de production moyenne annuelle de 80 000 tonnes et un maximum 100 000 tonnes, et un stockage entre 10 000 et 30 000 m².

Les infrastructures suivantes seront créées :

- un pont bascule avec un local modulaire doté d'un réfectoire, d'un vestiaire et de sanitaires pour le personnel,
- des boxes préfabriqués pour le stockage destinés à la vente aux particuliers,
- un hangar-atelier pour les opérations de maintenance légères, d'entretien et de ravitaillement de quelques engins à moteurs thermiques nécessaires à l'exploitation de la carrière et au stockage des produits potentiellement polluants pour les eaux et les sols.

Analyse :

L'étude d'impact, l'étude des dangers et la notice d'hygiène et de sécurité du personnel ont été réalisées par ENCEM de Schiltigheim, les plans topographiques par le Cabinet Schaller, Roth, Simler de Sélestat, l'étude écologique par Reinhold Treiber d'Ihringen et l'étude de stabilité et dimensionnement du dispositif de collecte des eaux de ruissellement par Arcadis de Schiltigheim.

A l'échéance des 30 ans d'exploitation : remise en état par reboisement, création de zones aquatiques, création de talus, ensemencements spécifiques, mesures à prendre pour éviter la propagation de la Renouée du Japon.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la demande présentée par la Ste Carrière de St Pierre Bois.

Adopté par 11 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

4) CONVENTION SAFER TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Mme le Maire propose d'adhérer à la convention de concours technique d'information relative au marché foncier d'aide à la mise en œuvre et au suivi de la politique foncière de la commune. Cette convention serait signée avec la SAFER.

Le périmètre est constitué par l'ensemble des zones naturelles et agricoles du territoire de la Commune ainsi que des terrains à vocation agricole et biens immobiliers à utilisation agricole dans les zones urbaines et à urbaniser dudit territoire.

Un lien internet permettra à la Commune d'accéder au portail, VIGIFONCIER. Ce portail retranscrit sous forme d'un tableau et d'une cartographie dynamique, les informations suivantes : notification des ventes avec des fiches descriptives, appels de candidature pour les biens mis en vente, avis de préemption et les décisions de rétrocession. La Commune est avertie par courriel dès lors qu'une ou plusieurs nouvelles informations concernant le territoire surveillé sont enregistrées dans ce portail.

Ce portail met à disposition des analyses et des indicateurs concernant les transactions foncières, d'une part, et la consommation des espaces naturels et agricoles d'autre part.

La mise en place de l'outil VIGIFONCIER et la formation du correspondant administratif se montent à 350 € HT. L'abonnement annuel s'élève à 250 € HT par an.

Le conseil municipal approuve la mise en place de cette convention à partir du 1^{er} janvier 2014. Un bilan sera fait au bout d'une année. A terme de cette année, le conseil municipal décidera du renouvellement de la convention ou de sa résiliation.

Adopté par 10 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention

5) DIVERS

Voirie : Un devis d'un montant de 1 600 € HT a été établi par le Ste Aximum pour le traçage des cédez le passage au carrefour de la salle polyvalente, du trait discontinu dans le virage de l'école rue principale, et d'une ligne continue avec images des piétons rte de Dieffenbach. M. Thierry Maurice réexamine le dossier de sécurisation de la route de Dieffenbach. Il préconise la mise en place de coussins berlinois pour ralentir la circulation.

Impasse des deux fontaines : un devis d'un montant de 8 506 € HT pour un gravillonnage a été établi par la Ste Denni-Legoll. Ce dossier sera réexaminé en 2014 avec le dossier de la rue des Prés.

Le conseil donne son aval pour la réfection de l'accès aux propriétés Vandurme - Hermann (chemin de la Pinède) pour un montant de 728 € HT.

Rue principale/rue du Rain : un problème de panneau et de priorité est à régler à ce carrefour.

Découpage des cantons : Mme le Maire relate la réunion à Sélestat. Un entretien a été demandé au Préfet de la Région. Des négociations sont en cours. Le mécontentement est général dans le canton. Le rattachement à Mutzig est une aberration. La revendication du rattachement au Canton de Sélestat est unanime.

Rythmes scolaires : La mise en place est problématique, onéreuse et semble loin de l'intérêt de l'enfant. Mme le Maire pense que le Congrès des Maires en novembre prochain sera décisif.

Suivent les signatures des membres présents

Les conseillers

au registre

Neubois le 28 OCT. 2013

Mme le Maire

Nicole ZEHNER

